

## COMITE SOCIAL & ECONOMIQUE

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DE SEPTEMBRE 2025

**Le comité social et économique s'est réuni le 18 Septembre 2025 de 10h10 à 12h10**

#### ETAIENT PRESENTS :

**Pour la direction : Mr Guimbal Frédéric, Mr Jaffré Sylvain, Mr Comméreuc Jean-Baptiste, Mme Viaud Amélie et Mme Perez Agnès (DRH groupe frégate)**

**Les membres du comité : Mr Naud Hervé, Mme Mercier Serenella, Mr Capelle Stéphane, Mr Fottorino François, Mr Blanché Pascal, Mr Chapillon Lyliam et Mr Garnier Claude.**

#### Absent :

#### Questions,Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**10h10 – 10h40**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025.**

**Approuvé.**

**Bilan des accidents de travail et maladies professionnelles.**

**6 accidents du travail (dont 1 AT Trajet et 2 avec Réserves) depuis la dernière réunion.**

- Taux de fréquence de 18.6

- Taux de gravité de 0,44.

Deux maladies professionnelles non reconnues et une acceptée.

**Dossier en cours :**

### **Evaluation des risques et risques psychosociaux**

Pas d'avancées sur l'évaluation des risques.

**Nouveaux sujets :**

**Le CSE demande comment sont abondés les comptes individuels de pénibilité**

Les comptes pénibilité sont abondés une fois par an via la DSN (déclaration sociale nominative).

Dans l'entreprise seuls trois critères peuvent être retenus (travail de nuit, contact avec des produits chimiques et travail en équipe alternantes).

Le service RH doit vérifier que les conditions pour ces trois critères sont retenues pour abonder via la DSN.(par exemple : 100 nuits par an pour l'abondement).

**Point sur les travaux en cours :**

**Le CSE demande s'il est possible de retracer les places sur le parking arrière.**

Le traçage a été réalisé.

**Suivi de la LUP SSCT**

La Liste Unique des Problèmes nous a été présenté. Le document est affiché ci-après.

## **Questions Sociales et Économiques**

**10h40 – 12h10**

**1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025**

Le procès-verbal est adopté.

**2/ Situation économique**

La direction nous informe que la situation économique est plutôt satisfaisante, contrastée pour le ferroviaire lié à leur difficulté d'organisation. Pour Safran il y a une nette amélioration sur les structures Aéro, et il faut encore s'améliorer sur les produits divers. IVECO pas trop de visibilité et nous donne des délais courts.

L'EBE (excédent brut d'exploitation) est devenu positif sur 2025 et nous donne une bonne indication avec une bonne progression.

### **3/ Information des dates de fermeture pour les congés de noël**

La société sera fermée du mercredi 25 décembre au lundi 5 janvier soit 5 jours de congés. Des aménagements individuels pourront avoir lieu pour libérer certains salariés avec des contraintes, aménagements à organiser et définir avec son responsable.

### **4/ Le CSE demande comment sont décomptés les congés exceptionnels pendant la fermeture de l'entreprise**

La loi dit que si l'événement a lieu alors que le salarié est en congés, il n'a pas droit à des jours d'autorisation d'absence (congés exceptionnels)

Le CSE fait remarquer que c'était autorisé avant chez TFCM.

Au vu du droit d'usage la direction accepte pour 2025, que ces personnes disposent de leurs jours de congés d'évènements familiaux même si l'événement a eu lieu pendant la fermeture d'entreprise.

La direction souhaite dénoncer ce droit d'usage au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la loi sera appliquée et les salariés n'auront plus de jours de congés exceptionnels si l'événement coïncide avec les congés payés

Le CSE conseille de prendre ces congés exceptionnels avant ou juste après ces congés payés.

### **5/ Le CSE souhaiterait connaître les propositions d'horaires pour l'acquisition de RTT**

Des propositions d'horaires sont faites aux Elus du CSE qui font de nouvelles demandes. Ces propositions vont être affichées.



## **6/ Le CSE souhaiter échanger sur la vitrophanie du local CSE**

Le CSE accepte la proposition mais demande que les bandes montent un peu plus haut et soient un peu plus serrées.

La Direction accepte cette demande.

## **7/ Création de la rubrique ABI sur platon et impact sur la prime d'assiduité**

La rubrique ABI a été créée sur platon. Elle permet de différencier les congés sans solde validés par la Direction des absences injustifiées.

Les absences injustifiées sont déduites pour la prime de présence mensuelle et pour le super bonus comme déjà prévu dans la DUE.

## **8/ Mise en place d'une charte de déplacements**

La charte de déplacements nous a été présentée, sera affichée et présente sur Intranet.

## **9/ Dénonciation de la DUE relative au régime collectif et obligatoire de remboursement de frais de santé**

La Direction informe dénoncer la DUE afin de pouvoir négocier un contrat groupe FREGATE de façon à en réduire le coût et de proposer une mutuelle solo, duo ou familiale.

La Direction réfléchit également à une prise en charge progressive en fonction du forfait solo, duo ou famille

## **10 / Questions diverses.**

-Dorénavant les arrêts maladie délivrés par le médecin pendant la période de congés payés auront pour effet de reporter les congés payés.

-Le lundi 10 novembre sera travaillé. Ceux qui souhaitent faire le pont poseront une journée de congé.

**Secrétaire du CSE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Signature" or a similar name.